



Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 22 octobre 2021

DEBAT GENERAL SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°1

M. COUNIL. Quelques mots au nom du Groupe des Élus de gauche, progressistes et écologistes. Tout d'abord, j'aimerais avoir une pensée pour notre collègue Paul Létard qui a tragiquement disparu cet été. Il a siégé une année à nos côtés à la suite des élections départementales de 2015. La justice administrative, saisie par le Front National, avait décidé de mettre fin à son mandat. Mais je pense que ceux qui ont connu le plaisir de travailler avec Paul Létard gardent le souvenir d'un homme engagé pour son territoire, engagé dans de nombreuses causes et porteur de valeurs fondamentales. Il m'a semblé important ce matin de partager ce temps de mémoire.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour adopter la décision modificative n° 1. On perçoit à travers votre intervention, Monsieur le Président et celles des élus qui vous ont succédé, un certain vent d'optimisme face à une sortie de crise que nous espérons. En effet, les collectivités doivent jouer un rôle majeur pour accompagner cette sortie de crise, accompagner les plus touchés et permettre la relance de l'économie dans un contexte difficile. On voit notamment en matière d'investissement nombre de chantiers qui sont reportés ou perturbés par des problèmes d'alimentation en matières premières. Par ailleurs, les questions énergétiques révèlent que, dans une économie mondialisée, globalisée, ce qui se passe d'un côté de la planète se répercute de l'autre côté.

Nous sommes réunis dans le cadre de cette DM1. Il s'agit de la deuxième véritable session de ce nouveau mandat après celle de juillet sur le compte administratif, qui était, à mon sens, l'occasion d'un solde de tout compte du mandat passé. Il établissait un état précis de l'exécution du mandat 2020 et permettait de se projeter vers l'avenir. Quelle ne fut pas notre déception lorsque nous avons reçu les rapports de cette session ! Finalement, nous restons dans la même optique que celle du compte administratif. Nous en sommes encore à solder le mandat passé. La DM modifie très peu le budget. Vous avez évoqué un ajustement à la marge de 3 %, ce qui d'ailleurs démontre le sérieux budgétaire de la collectivité, souligné par M. Beauchef. Mais, aujourd'hui, nous aurions aimé aborder véritablement le nouveau mandat.

Monsieur le Président, vous avez porté un projet lors de ces élections, il est temps de le mettre en œuvre. Or, nous avons l'impression qu'il s'agit d'un simple ajustement et que nous allons donc devoir attendre la prochaine session qui sera consacrée au débat d'orientation budgétaire pour entrer dans le vif du débat. C'est sans doute un peu dommage. Je vois que les élus du Conseil régional sont réunis ce jour pour débattre de propositions nouvelles, alors que nous en sommes encore à procéder à des ajustements budgétaires.

Ces ajustements sont toutefois marqués par de bonnes nouvelles grâce à des recettes de 9 millions d'euros d'inscriptions supplémentaires liés aux frais de mutation. C'est là le signe d'un marché immobilier très dynamique. En tant qu'adjoint à la ville durable et à la politique de l'urbanisme de la ville du Mans, je mesure chaque jour ce dynamisme. Les notaires disent que se vendent aujourd'hui des biens qui ne se vendaient plus. Il existe une volonté des Sarthois d'accéder à la propriété et de faire évoluer leur parcours résidentiel, ce qui bénéficie heureusement à notre collectivité. Cela nous permet un recours à l'emprunt réduit. Si je reprends les chiffres, je constate 20 millions d'emprunts de moins que ce qui était prévu et inscrit au budget primitif. Nous sommes donc peu endettés, vous l'avez dit. Ce moindre recours à l'emprunt est lié à ces recettes, mais surtout à de très importantes annulations de crédits, qui montrent que vous avez le souci de bien préparer le

débat du compte administratif que nous tiendrons en juin 2022. Vous nous direz alors que l'année 2021 est marquée par un très beau taux de réalisation, qui sera le fait de ces annulations.

Le document est donc assez étrange. Il est porté par ce vent d'optimisme qui conduit à l'inscription de 10 millions d'euros d'autorisations de programme supplémentaires pour aller de l'avant et, dans le même temps, à l'annulation de 10 millions d'euros de crédits de paiement, dont 7 millions d'euros au titre des collèges et 3,5 millions d'euros au titre du Plan de relance. On note une dichotomie entre des annonces et la réalité. Vous n'êtes pas totalement responsable de cette réalité puisque l'on sait combien il est délicat de mener des chantiers aujourd'hui en raison de la situation économique.

J'ai été très attentif, Monsieur le Président, à votre discours de ce matin. Vous avez commencé par évoquer l'attractivité des territoires. En effet, dans la compétition à laquelle se livrent les Départements pour accueillir de nouveaux habitants, de nouvelles activités et prendre place dans « la nouvelle hiérarchie des territoires », selon la juste expression de Jérôme Fourquet, nous aurions pu avoir un débat sur le contrat de Plan État-Région. J'aurais aimé que vous nous en disiez davantage sur le sujet. J'ai cru comprendre que Frédéric Beauchef vous avait représenté voilà quelques jours dans l'hémicycle nantais au titre de ce débat. On sait que la question du contrat de Plan État-Région n'est jamais une question simple. Je nourris quelques craintes vis-à-vis de la parole de l'État, mais aussi de la répartition des crédits au niveau régional, qui nous inquiéterait si elle devait intervenir à l'image du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires, actuellement et jusqu'au 22 octobre soumis à enquête publique par le Conseil régional. Chers collègues, vous avez encore quelques jours pour émettre vos remarques par voie numérique dans le cadre de l'enquête publique. Allez-y, regardez !

Ce schéma me donne l'impression que la Sarthe ne fait déjà plus partie des Pays de la Loire. Tout se concentre sur la métropole Nantes-Saint-Nazaire, sur le littoral alors que l'intérieur de la région, pourtant à l'interface avec la métropole mondiale qu'est Paris, est quelque peu oublié. Nous craignons qu'il en soit de même avec le contrat de Plan État-Région. Monsieur le Président, si vous aviez la possibilité de nous rassurer et de faire état des discussions en cours, cela offrirait à notre assemblée la primeur d'un certain nombre d'informations intéressantes. Je sais que la lecture de la presse locale est un moment important du matin, mais je suis toujours étonné d'y apprendre ce que vous nous confirmez lors des sessions qui suivent. Je me demande parfois à quoi il sert de venir siéger. Je fais référence, par exemple, à l'annonce de la construction d'un nouveau collège à Loué que nous n'avons jamais évoquée au sein de cette assemblée. Vous l'avez annoncée, et je m'en réjouis pour Loué, sa communauté éducative et ses élèves. Voilà une très bonne décision, mais il est un peu étrange de l'apprendre par la presse. Cela fait sans doute écho à la méthode en vertu de laquelle nous pourrions travailler de façon plus positive dans cette assemblée et peut-être plus respectueuse des élus.

Je voudrais maintenant réagir à quelques interventions.

M. Grelier, dans un propos sur la santé, sujet qu'il maîtrise parfaitement, a mis en avant l'incurie de l'État. Je ne peux que souscrire à ses propos, même s'ils s'inscrivent dans le temps électoral qui s'ouvre. Nous vivons l'incurie qu'il a décrite. Nous ne pouvons pas nous substituer totalement à l'État sur les missions où il est défaillant, mais nous pouvons tirer la sonnette d'alarme sur la question de la démographie médicale.

Un article de presse hier faisait état de la Sarthe classée au 97^e rang en France sur 106 en matière de démographie médicale. Cela montre combien cette préoccupation est majeure. Au congrès de l'Association des maires, l'ARS, qui parfois montre qu'elle sert à quelque chose, a annoncé que 13 % des Sarthois étaient sans médecin traitant. Il est préférable de ne pas donner le chiffre des Sarthois qui n'ont plus accès aux soins dentaires ou aux spécialités. Alors, certes, ce n'est pas notre collectivité qui pourra régler ces questions, mais elle prend sa part et peut probablement faire davantage. Nous devons nous serrer les coudes pour exiger de l'État qu'il assume véritablement ses responsabilités. Je tiens ce discours de longue date. Je me rappelle que Jean-Pierre Vogel, qui ne siège plus dans cette assemblée, m'avait décerné un bonnet d'âne sur ce sujet voilà quelques années. Il nous a envoyé hier un rapport sénatorial sur la question qui présente sept recommandations aux collectivités ; elles sont toutes respectées par notre Département. En revanche, nous attendons encore la mise en œuvre des bonnes recommandations faites à l'État. À un moment, il va peut-être

falloir agir collectivement pour imposer à l'État de traiter cette question.

Le débat politique actuel révèle une volonté d'un discours sur l'immigration et l'insécurité. Lorsque je rencontre mes concitoyens au quotidien, je ne les entends pas parler de ces questions ; en revanche, ils m'interrogent sur les façons de trouver un médecin ou un dentiste. Ce sont des questions cruciales, qui touchent chacun car il n'y a rien de pire que l'inégalité de l'accès aux soins.

Je veux réagir à l'intervention de M. Trifaut qui évoque avec raison la nécessité de réfléchir dans les dix ans qui viennent à la question des collèges. Le rapport présenté au Conseil départemental de l'Éducation nationale est intéressant et l'on voit bien qu'un certain nombre de collèges rassemblent un très faible nombre d'élèves quand d'autres explosent véritablement, les élèves mangent à la cantine en un quart d'heure pour laisser la place à d'autres ! Tout cela peut être lié à des questions d'urbanisme et de dynamisme démographique d'un territoire. Vous avez lancé la balle de la réflexion dans le camp de la ville du Mans. En tant qu'élu en charge des questions d'aménagement du territoire au sein de la collectivité, je suis prêt à travailler avec vous et à rechercher les voies pour accompagner le Département dans cette réflexion car j'ai cru comprendre, même si cela n'a été évoqué en séance, que vous aviez décidé de faire appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la question de la carte scolaire.

Voilà mes chers collègues les quelques mots que je voulais dire en introduction de cette session. La grande majorité des rapports concerne de simples ajustements budgétaires et n'appellera pas forcément de remarques de notre part. Nous voterons la majorité de ces rapports.

Nous n'avons pas voté le budget et cette décision modificative n° 1 ne le transforme guère. En cohérence avec le vote de notre groupe lors du vote du budget, nous ne voterons donc pas la décision modificative.

DONNER LES MEILLEURES CONDITIONS DE RÉUSSITE AUX COLLÉGIENS (Rapport n° 8)

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, je m'exprimerai, certes, sur la délibération en tant que telle, mais j'élargirai mon propos aux questions qui sont liées aux collèges. Une de mes interventions reprendra un thème évoqué par Mme Heuzé.

Lors de la rentrée, alors que se mettait en place le protocole sanitaire, vous avez été interpellé, monsieur le Président, sur l'éventualité d'installer des purificateurs d'air ou des moyens techniques similaires afin d'assurer les bonnes conditions sanitaires dans les classes. Vous avez été très clair, vous avez répondu qu'il était hors de question de financer ce genre d'installations, ce sur quoi je vous rejoins entièrement.

Vous avez ajouté, avec beaucoup de bon sens, qu'il suffisait d'ouvrir les fenêtres. Si ce n'est que dans la plupart des établissements, on ne peut plus les ouvrir. C'est une réalité. Si l'on peut éventuellement les entrebâiller de quelques centimètres, on ne peut plus les ouvrir. La situation fait suite à un problème survenu dans un établissement scolaire où un enfant s'est suicidé en se défenestrant. Dans la mesure où l'on est dans une stratégie du zéro risque et que l'on estime devoir parer à toutes les éventualités, peut-être une règle, un décret a-t-il été pris ou encore le risque judiciaire pesant sur la collectivité a-t-il poussé tout le monde à verrouiller les fenêtres.

J'enseigne, pour ma part, dans un lycée où on ne peut qu'entrebâiller les fenêtres. Cela pose une réelle difficulté d'aération des établissements et ne favorise pas le renouvellement de l'air. Par ailleurs, à des moments de l'année, il peut faire 30 ou 35 degrés dans les salles de classe.

Aussi, j'aimerais que l'on se saisisse de cette question qui n'est pas anecdotique. À la suite de votre déclaration, j'ai reçu des remarques de parents d'élèves. Je n'ai pas voulu vous interpellier directement car telle n'est pas

ma façon de faire, mais vous conseillez d'ouvrir les fenêtres alors que le Département empêche leur ouverture dans les établissements. Je suis d'accord pour dire que nous n'allons pas les ouvrir en grand mais peut-être faudrait-il trouver un système pour les ouvrir un peu plus largement, sans que, pour autant, un enfant puisse s'y faufiler. La question est d'autant plus importante que nous connaissons des vagues de chaleur.

Je reviens maintenant à un sujet inscrit à l'ordre du jour de la Commission permanente, à savoir la fusion de l'aide aux sorties pédagogiques dans la dotation globale de fonctionnement.

Il s'agit d'un dossier que je connais parce que nous l'avions porté à son époque avec Yvon Marzin, alors Conseiller général de Bonnétable. Nous avons présenté plusieurs propositions, et c'est l'une d'entre elles qui avait été reprise par Roland du Luart, Président du Département à l'époque. Il avait reconnu que créer cette dotation pour permettre l'ouverture culturelle des enfants en organisant des sorties était une bonne idée. Nous avons même proposé, ce qui avait été remarqué à l'époque, que l'aide ne soit pas identique pour les collèges ruraux et les collèges urbains, ces derniers bénéficiant de la proximité et d'un transport facilité. Nous avons donc proposé cette discrimination positive en faveur du monde rural.

Cette aide a dix ou quinze ans, elle s'applique bien et vous voulez la fusionner dans la dotation globale. Nous craignons que les crédits accordés à l'ouverture culturelle soient utilisés à autre chose. En conseil d'administration, des établissements nous ont déjà demandé s'ils ne pouvaient pas les utiliser à acquérir des manuels scolaires. Eh bien, non, tel n'est pas le but de la mesure ! De la même façon, lorsque nous voyons la crise énergétique et la hausse des tarifs qui nous attendent, il est possible que des établissements souhaitent utiliser cette enveloppe pour payer la facture de gaz et d'électricité.

Nous ne sommes pas contre la globalisation de cette dotation dans l'enveloppe générale, mais nous demandons qu'elle soit fléchée sur sa destination initiale car si tel n'était pas le cas nous perdrons l'intérêt de ce que nous avons créé collectivement il y a une quinzaine d'années, gauche et droite confondues, – le fait est assez rare pour le souligner – au profit de l'ouverture culturelle des établissements.

CONTRAT DE PARTENARIAT (CP) POUR LA RECONSTRUCTION DES COLLÈGES D'ARNAGE, DE COULAINES, DE NOYEN-SUR-SARTHE ET DE PIERRE-GILLES DE GENNES AU MANS (Rapport n° 9)

M. COUNIL. Le sujet des PPP a été largement débattu au cours des années passées. L'avenant présenté nous permet de revenir sur les débats, parfois musclés, qui se sont tenus sur cette question. Je rappelle d'ailleurs que le vote du Groupe des élus de gauche n'avait pas été unanime. La majorité de mes collègues a voté contre les PPP ; seuls trois élus, dont moi-même, ont voté « pour ».

Avons-nous eu raison ou tort de voter ce PPP ? L'avenir nous le dira. Toujours est-il que nous disposons de quatre établissements neufs, de qualité, qui améliorent considérablement les conditions de travail des professeurs. Il n'en demeure pas moins quelques difficultés récurrentes sur lesquelles nous vous avons interpellés à plusieurs reprises. À chaque fois, les réponses furent rassurantes alors que les mois passent et que les problèmes ne sont toujours pas réglés.

Faire fonctionner un ménage à trois est toute la difficulté, ce n'est jamais simple. Je ne sais si certains s'y sont essayés, mais, en l'occurrence, nous voyons ici que cela ne marche pas très bien. Le ménage « Département, Bouygues et collèges » pose problème. Sur un certain nombre de sujets, nous avons l'impression d'une configuration Bouygues-Département contre les collèges. J'en reprendrai un certain nombre, que je n'invente pas ! Les quatre principaux des collèges de Noyen, Coulaines, Arnage et Pierre Gilles de Gennes se sont rencontrés le 5 octobre dernier pour établir un point sur les problématiques communes, car, ils sont confrontés aux mêmes difficultés.

Avec Isabelle Cozic-Guillaume, nous avons déjà émis un souhait et M. Rouillon et Mme Hamonou-Boiroux et moi-même avons signé une lettre au cours du mandat passé demandant des rencontres régulières réunissant les quatre principaux de collèges, le Département et Bouygues, car les problématiques sont très proches.

La première relève des travaux de maintenance qui ne sont pas réalisés comme ils le devraient. Les principaux notent un manque de réactivité des services ou une absence de retour des entreprises extérieures. Les principaux de Noyen et de Coulaines remarquent que l'entretien des espaces verts avant la rentrée n'a pas eu lieu.

Le deuxième problème concerne des équipements et des matériels. Ces établissements sont neufs, et nous comprenons que tout ne puisse fonctionner de prime abord. Les eussions-nous construits nous-mêmes, nul doute que nous aurions rencontré les mêmes problématiques, si ce n'est que nous serions en mesure d'intervenir, car, en l'occurrence, nous sommes pieds et mains liés à Bouygues à qui il appartient d'intervenir.

Les problèmes touchent de petits matériels qui ne sont pas véritablement pris en compte : robinetterie, poignées, portes, serrures, clés, ou la fixation des portes coupe-feu qui présente des faiblesses.

Dans certains établissements, les sols sont déjà fortement dégradés, non en raison de dégradations volontaires, mais parce qu'ils ne sont pas adaptés à l'usage prévu.

Au collège Pierre Gilles de Gennes, nous avons innové en posant des stores qui sont coincés entre les deux fenêtres. Ils ne fonctionnent déjà plus ! À certains endroits, les stores ne s'abaissent pas, ce qui est dommage lorsqu'il s'agit de fenêtres plein sud, soit encore ils ne se relèvent pas et il est alors dommage de faire cours dans le noir !

Parfois, des fenêtres s'ouvrent et ne se ferment pas, des joints se décollent. Les collèges d'Arnage, Noyen et Le Mans sont confrontés à des problèmes de mauvaises odeurs récurrentes liées à des canalisations sanitaires bouchées ou à des siphons asséchés. Les alarmes anti-intrusion ou incendie ne fonctionnent pas à certains endroits.

Troisième problématique : la consommation des fluides. Globalement, par rapport à ce qui avait été annoncé aux établissements, la consommation d'électricité – je ne parle pas de la facture – est bien plus élevée que prévu. Le coût de viabilisation de ces établissements reste donc assez important.

Des difficultés d'éclairage sont rencontrées aux collèges de Coulaines, d'Arnage et du Mans. À certains moments, les établissements restent éclairés alors qu'ils n'ont plus besoin de l'être.

Le collège Pierre Gilles de Gennes connaît un problème plus spécifique de températures très élevées au deuxième étage, façade sud, et de températures très basses dans une autre partie du bâtiment.

Les membres de notre groupe siègent dans trois conseils d'administration. Conseil d'administration après conseil d'administration, ces problèmes, qui ne sont pas nouveaux, reviennent régulièrement sur la table. Notre rôle est d'alerter. Nous savons que le Département n'est pas directement en responsabilité puisque la maintenance de ces collèges revient à Bouygues. Le Département n'en reste pas moins le donneur d'ordre. Je pense qu'il serait une bonne chose de taper sur du poing sur la table afin que ces problématiques qui durent depuis longtemps trouvent aujourd'hui une solution. Je le répète, aurions-nous construit ces collèges nous-mêmes, les solutions auraient été trouvées depuis longtemps. Bouygues se fait tirer les oreilles, mais peut-être le Département doit-il lui tirer un peu plus fort pour se faire entendre car, pour finir, c'est nous qui payons. Il n'est pas normal, s'agissant d'établissements neufs, de qualité, en faveur desquels la collectivité a investi beaucoup d'argent, que cet investissement soit gâché par ces petits problèmes du quotidien qui, pour vous, sont peut-être peu, mais qui sont des difficultés réelles. Ne trouvant pas de solutions mois après mois, elles

prennent de l'ampleur. Réunir tout le monde autour de la table me semble être une bonne solution, ce que nous demandons depuis un moment.

ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

(Rapport n° 15)

M. COUNIL. Je formulerai deux remarques sur ce rapport.

L'acquisition de défibrillateurs en faisant jouer l'effet de masse est une excellente idée. Mais nous ne pouvons que regretter, une fois encore, que cette mesure ne concerne que certaines communes du Département, certes la majorité d'entre elles, mais nous considérons que les communes de plus de 5 000 habitants auraient pu également bénéficier de cette aide à l'acquisition à hauteur de 50 % d'une dépense plafonnée. Il nous semble anormal d'exclure, une nouvelle fois, une grande partie de la population de cette aide. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Ma seconde remarque porte sur les études relatives à l'aéroport. Je note une différence entre le propos de M. Boussard et ce qui figure dans le rapport. Il est écrit « en tenant compte de son environnement économique, autre que l'aéronautique. » J'ai un peu de mal à utiliser le terme d'aéroport, j'utilise plutôt celui d'aérodrome. Le président a évoqué l'environnement « environnemental », dirons-nous. Il ne faut pas oublier que l'aérodrome est inséré dans un tissu urbain assez dense, à la fois par les quartiers sud du Mans, la commune d'Arnage et le quartier de la Gautrie à Arnage.

Un certain nombre d'activités de l'aérodrome, le plus souvent ludiques, extrêmement génératrices de nuisances – le parachutisme, les gyropodes – doivent être prises en compte. Développer des activités sur l'aérodrome ne pose pas de problèmes, elles en posent si elles doivent être source de nuisances supplémentaires pour les personnes qui vivent au pied du circuit, qui, lui-même, génère des nuisances, et ce malgré toute l'importance qu'il revêt. Il convient donc de savoir si nous nous attachons uniquement à l'environnement économique ou si nous prenons en compte également les autres aspects de la question.

Par ailleurs, j'aimerais savoir comment les élus du canton sur lequel est implanté cet aérodrome, Le Mans 6, seront associés à cette étude.

PROMOUVOIR NOTRE TERRITOIRE ET SES ATOUTS TOURISTIQUES

(Rapport n° 20)

M. COUNIL. Je suis venu ce week-end visiter l'exposition Goldorak. Cela fait partie de ma madeleine de Proust ! Il s'agissait d'une très belle manifestation, que nous devons également à l'entreprise Bull, un partenaire exceptionnel sur le plan de la bande dessinée. Chaque fois que nous assistons à une sortie nationale, nous avons l'impression que tous les grands événements BD se font au Mans. Que le Conseil départemental accompagne est une très bonne chose, que l'Abbaye de l'Épau, qui est un écrin merveilleux, soit mis à disposition l'est tout autant.

J'ai observé que des personnes venues pour l'exposition en profitaient pour faire le tour. Certaines d'entre elles n'avaient peut-être jamais mis les pieds à l'Abbaye de l'Épau. Tout cela va dans le bon sens. Mais il est vrai que les conditions de circulation et de stationnement étaient terribles.

Augmenter le stationnement sur ce secteur n'est pas aisé, mais peut-être conviendrait-il de réfléchir à un lien entre l'Abbaye de l'Épau et l'Arche de la nature, cette dernière comptant des parkings. Souvent, lorsque des personnes se rendent à un événement, elles veulent stationner en proximité. Leur proposer de stationner à l'Arche de la nature ne les intéresse pas, elles trouvent que c'est trop loin. Or, l'Arche de la nature est contiguë au domaine de l'Épau. Ne serait-il pas possible, à l'occasion de ce genre d'événement, d'avoir une ouverture sur les parkings de l'Arche ? L'Abbaye de l'Épau ne serait plus uniquement tournée vers Le Mans, mais aussi

vers le domaine de l'Arche avec un portail et une entrée spécifique, non ouverts en permanence. Il serait intéressant de créer un tel cheminement et d'inciter les gens à se garer un peu plus loin, sans, pour autant, faire un trop grand détour. Une étude pourrait être menée conjointement.